



---

# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SEC-2026

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 11<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-six (11-02-2026), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement numéro SEC-2026, établissant les modalités et conditions d'exercice de la compétence déléguée à la MRC en matière de prévention et de protection contre l'incendie et d'organisation de secours ainsi qu'au droit de retrait et d'assujettissement des municipalités locales à cette compétence, lors d'une séance ordinaire.

Le présent règlement abroge et remplace les règlements SEC-2025 et SEC-2025-01.

Le règlement numéro SEC-2026 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet [www.mrcjdn.ca](http://www.mrcjdn.ca).

Ce règlement entre en vigueur le 16 février 2026.

Donné à Saint-Michel, ce 16 février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Latendresse'.

Amélie Latendresse  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière